

**Postulat Maximilien Bernhard et consorts au nom du groupe AdC demandant au Conseil d'Etat de transformer la Cour des comptes en une instance intercantonale**

*Développement*

La nouvelle Constitution du canton de Vaud, entrée en vigueur le 14 avril 2003, a introduit par son article 166 un organe de contrôle de la gestion des finances des institutions publiques nommé Cour des comptes.

Une telle Cour des comptes engendre des coûts très importants, que beaucoup jugent disproportionnés pour un seul canton, fût-il grand comme le nôtre. En effet, autour de nous, à l'exception du canton de Genève, aucun autre canton suisse ne s'est doté de Cour des comptes ou d'une instance équivalente. La Confédération y a elle-même renoncé. Ceux qui en possèdent sont les grands Etats voisins, comme la France.

A l'heure actuelle, le temps est à la collaboration intercantonale. Plusieurs projets ont vu le jour. Le gymnase valdo-fribourgeois de la Broye et l'hôpital valdo-valaisan Riviera-Chablais sont deux exemples qui en témoignent. Ne serait-ce pas une perspective intéressante que de doter les cantons de Vaud et Genève d'une Cour des comptes commune ?

L'Alliance du centre considère que la Cour des comptes est une instance utile qui peut apporter une véritable valeur ajoutée à nos institutions. Toutefois, afin de la rendre la plus indépendante possible, d'en réduire l'impact sur le budget de fonctionnement de l'Etat de Vaud et de lui donner un champ d'action mieux adapté à sa taille, l'Alliance du Centre demande au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité de transformer la Cour des comptes en une instance intercantonale.

*Souhaite développer et demande le renvoi en commission.*

Yverdon-les-Bains, le 22 juin 2010.

(Signé) *Maximilien Bernhard et 22 cosignataires*

**M. Maximilien Bernhard** : — L'Alliance du centre (AdC) a pris connaissance avec intérêt des interventions déposées par les divers groupes du Grand Conseil concernant la Cour des comptes et va déposer à son tour ses propositions. Force est de constater qu'en deux ans d'existence, la Cour des comptes a déjà montré certaines limites quant à son efficacité. En particulier, l'obligation d'être unanime pour saisir un juge pénal l'inhibe. L'impossibilité d'assurer un suivi de ses recommandations fait que ces dernières tombent, hélas, souvent aux oubliettes. L'AdC souhaite rendre cette instance efficace et indépendante du Conseil d'Etat, et aura l'occasion de présenter quelques-unes de ses propositions allant dans ce sens en commission.

Une telle Cour des comptes engendre des coûts très importants que beaucoup jugent disproportionnés pour un seul canton, fût-il grand comme le nôtre. En effet, autour de nous, à l'exception du canton de Genève, aucun autre canton suisse ne s'est doté de cour des comptes ou d'une instance équivalente. La Confédération y a elle-même renoncé.

On pourrait dès lors réduire la voilure de cette instance ou alors étendre le champ de ses activités. L'AdC fait une proposition supplémentaire qu'elle estime plutôt originale, à savoir de transformer la Cour des comptes actuelle en une instance intercantonale, puisque le temps est précisément à la collaboration intercantonale. J'en veux pour preuve le gymnase valdo-

fribourgeois de la Broye et le futur hôpital valdo-valaisan Riviera-Chablais. L'AdC considère la Cour des comptes comme une instance utile, qui peut apporter une véritable valeur ajoutée à nos institutions. Toutefois, afin de la rendre la plus indépendante possible, d'en réduire l'impact sur le budget de fonctionnement de l'Etat de Vaud et de lui donner un champ d'action mieux adapté à sa taille, l'AdC demande au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité de transformer la Cour des comptes en une instance intercantonale.

La discussion n'est pas utilisée.

**La présidente** : — Conformément à la décision du Bureau du Grand Conseil prise le 1<sup>er</sup> juillet, cet objet sera attribué à la commission qui va siéger ce jeudi après-midi 26 août au sujet des autres interventions concernant la Cour des comptes.

**Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.**